

---

2004-06-10

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Structure des recettes publiques

(Article publié dans la Revue économique du deuxième trimestre 2004)

[www.nbb.be](http://www.nbb.be)

À côté de la question de la taille optimale du secteur public et du niveau optimal des recettes publiques, on peut se poser celle de savoir quelle est la structure des recettes publiques qui est la plus favorable à la croissance. Il importe en effet de répartir la pression fiscale et parafiscale de manière aussi équilibrée que possible entre les différentes bases d'imposition, de freiner le moins possible la mise en œuvre des facteurs de production disponibles et de coordonner ou harmoniser la fiscalité sur le plan international pour éviter que pour certaines formes de fiscalité, telles que celle de l'épargne, le niveau souhaitable de taxation ne puisse être atteint en raison des risques de délocalisation.

En Belgique, la pression fiscale et parafiscale est relativement concentrée sur le facteur travail, puisque, sur la base des comptes nationaux, la pression sur ce facteur dépassait en 2001 de 6,8 points de pourcentage la moyenne de l'UE, tandis que les taux de prélèvement sur la consommation, sur les bénéfices des sociétés et sur le capital étaient beaucoup plus proches de la moyenne européenne.

L'écart entre la Belgique et l'UE du point de vue des taux marginaux de prélèvement fiscal et parafiscal sur le travail est encore nettement plus élevé que l'écart de pression moyenne constaté sur la base des comptes nationaux. Ceci pourrait résulter en partie de dépenses fiscales plus importantes en Belgique qu'ailleurs. Comme la hauteur des taux marginaux joue probablement un rôle important pour la croissance économique, on peut se demander si une telle structure des prélèvements sur les revenus du travail est optimale.

Le taux implicite de TVA était, en 2001, supérieur de 1,4 point de pourcentage à la moyenne de l'UE. Le taux implicite des autres taxes sur la consommation est, par contre, inférieur à la moyenne. Ceci résulte du niveau de ces taxes sur le tabac, l'alcool, l'achat de voitures et les huiles minérales, en particulier, le mazout de chauffage.

En Belgique, les réductions effectives ou programmées de l'impôt des personnes physiques et des cotisations sociales ont pour effet que les prélèvements sur les revenus du travail ont diminué ces dernières années, et que cette diminution se poursuivra dans le futur. En revanche, certains impôts indirects ont augmenté et de nouvelles hausses sont prévues. À la suite de l'entrée en vigueur de ces mesures, la pression fiscale et parafiscale va diminuer et glisser un peu plus vers la consommation, ce qui corrigera quelque peu la forte concentration de cette pression sur le travail. De cette façon, la structure des prélèvements se rapprochera davantage de celle de l'UE.

Depuis son abaissement en 2003, le taux nominal d'imposition sur les bénéfices des sociétés est légèrement inférieur, en Belgique, à la moyenne de l'UE. L'ampleur des dépenses fiscales pour les sociétés ordinaires semble être comparable à celle constatée ailleurs. Il apparaît toutefois que les incitants fiscaux à la recherche et au développement - déterminants importants de la croissance potentielle de l'économie - seraient relativement modestes en Belgique.